Sainghin en Weppes

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU NORD
VILLE DE SAINGHIN EN WEPPES

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

AM N° PM/2025/183

Objet : Occupation du domaine public – Mise en place d'une règle de stationnement

- VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU les articles L 2213-1 et L 2213-2, 2ème alinéa, du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le Code de la Route, notamment ses articles R 36, R 411-3, R 411-4, R 411-8, R 412-49 et R 417-10,
- VU, l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre I, signalisation des routes,
- VU, la demande de Monsieur CHEVALIER Kévin en date du 05 juin 2025,

CONSIDERANT, la demande d'occupation du domaine public pour des travaux de toiture, au 6 rue Gustave Delory à SAINGHIN-en-WEPPES, il y a lieu de prendre toutes mesures pour assurer l'ordre et la sécurité.

ARRETE

ARTICLE 1 Le stationnement sera interdit à tous les véhicules entre les n° 19 et 23 rue Gustave Delory afin de continuer des travaux de toiture au 6 rue Gustave Delory. **Cette mesure prendra effet à partir du 09 juin jusqu'au 20 juillet 2025 entre 07h et 17h00.**

ARTICLE 2 : Une signalisation d'interdiction sera mise en place par le demandeur et il devra impérativement sécuriser les lieux. Eventuellement installer en cas **de nécessité un panneau indiquant « piétons merci d'emprunter le trottoir d'en face » afin d'éviter tout accident.**

ARTICLE 3 : Tout véhicule en infraction ou stationnement illicite sera enlevé et conduit en fourrière aux frais des contrevenants, conformément aux lois et règlements en vigueur.

ARTICLE 4 : La directrice générale des services, la commandante de la brigade de gendarmerie de la BASSEE, la police municipale de la commune sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de 2 mois après sa publication sur le site internet de la Commune.

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur CHEVALIER Kévin,
Madame la Commandante de la brigade de Gendarmerie de La Bassée,
La Police Municipale,
Aux archives municipales,

POLICE MUNICIPALE
SAINGHIN-EN-WEPPES

Fait à Sainghin-en-Weppes, le 05 juin 2025

Le Maire,

Matthieu CORBILLON